



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Position de la France concernant la situation des Rohingyas en Birmanie

Question écrite n° 1384

Texte de la question

M. Saïd Ahamada interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la position de la France concernant la situation dramatique vécue par les Rohingyas en Birmanie. Depuis le 25 août 2017, on estime que plus de 370 000 d'entre eux ont été contraints de se réfugier au Bangladesh pour fuir une opération de l'armée birmane. Le 11 septembre 2017, le Haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a évoqué « un exemple classique de nettoyage ethnique ». Face à cela, Daesh semble afficher son soutien à cette minorité et tente de prospérer en instrumentalisant ce drame. Dans la 7ème circonscription des Bouches-du-Rhône, un réel élan de solidarité se crée vis-à-vis de la situation que traverse cette population, tandis que beaucoup d'informations, vraies et fausses, circulent. Il semble donc urgent de ne pas laisser s'installer dans les quartiers une perception faussée de la situation et de la position de la France et de ses alliés sur cette question. Aussi, il lui saura gré de bien vouloir lui indiquer le constat qu'il fait concernant la situation des Rohingyas ainsi que la position de la France sur ce sujet.

Texte de la réponse

La situation dans l'Etat de l'Arakan est particulièrement grave et a conduit le Président de la République à dénoncer à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies un nettoyage ethnique. Depuis le 25 août dernier, ce sont plus de 500 000 Rohingyas, dont 60 % d'enfants, qui ont fui l'Etat de l'Arakan pour se réfugier au Bangladesh. Comme le Président de la République l'a annoncé devant l'Assemblée générale des Nations unies, la France a pris l'initiative au Conseil de sécurité, avec ses partenaires, pour qu'une réponse collective de la communauté internationale soit apportée au drame que vivent les Rohingyas. La France organisera, pendant sa présidence du Conseil de sécurité (octobre 2017), une réunion ouverte à des personnalités de la société civile afin de mobiliser le Conseil et de déterminer les moyens d'agir. L'urgence est à la cessation des opérations militaires, au rétablissement d'un accès humanitaire sûr et sans entrave et au retour volontaire des personnes déplacées. Un processus politique pour traiter les causes de ce cycle de violences ainsi qu'une action résolue pour lutter contre l'impunité sont par ailleurs indispensables. Ce processus doit passer par la mise en œuvre des recommandations de la commission consultative pour l'État de l'Arakan présidée par M. Kofi Annan. Le gouvernement civil birman s'y est engagé et la France l'encourage à agir en ce sens et à coopérer avec les Nations unies, y compris avec la mission d'établissement des faits pour faire toute la lumière sur les exactions subies par les populations civiles. Sur le plan humanitaire, les besoins sont considérables, en particulier au Bangladesh, qui accueille désormais plus de 700 000 réfugiés Rohingya, avec des ressources limitées. La France a d'ores et déjà renforcé son aide aux populations Rohingyas, au Bangladesh et en Birmanie, qui s'élève à 2,3 M€ pour cette année. Pour sa part, la Commission européenne vient d'annoncer 3 M€ supplémentaires pour les Rohingyas, portant l'aide humanitaire de l'UE à 15 M€ en 2017.

Données clés

Auteur : [M. Saïd Ahamada](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1384

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 septembre 2017](#), page 4524

Réponse publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5152